PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 26 MARS 2024

DÉLIBERATION N° B.2024-17 ACTIONS LANGUE ET CULTURE OCCITANES 2024

Date de la convocation 19/03/24

Le 26 mars 2024 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

College Regional					
Noms	Présens	1 001011 0	LÀCUSUS	TOTAL VOIGITIS	i olal acs voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie		·			
SERRE Françoise		MH MICHON	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	• 1		3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	Х				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X.		
23	DEFEMME Catherine			X.		
	MARTIN Valéry			Х		
87	LARDY Brigitte					
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	х				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		P. BRUGERE	X		
CGS	NICOUX Renée	Х				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	Х				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	·	B. POUYAUD	х		
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	х				
23	MAGRIT Gilles	VA				
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	х		
	SALVIAT Gérard	х				
87	LAHAYE Françoise	х	- 1			
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR:

Madame Juliette GIOUX (Directrice)

Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)

Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET: 4202



Charte de Parc 2018-2033:

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

Mesure 18 : Promouvoir la culture et la langue occitane

Contrat de Parc 2023 – 2026 : fiche 2.15

Le rapporteur, Renée NICOUX, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le code de la commande publique;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine);

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 :

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant les objectifs de la charte 2018-2033 et notamment l'Axe 1 Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale – Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales et en particulier la mesure 18 « Promouvoir la culture et la langue occitanes »

Contexte:

La Charte 2018-2033 du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML), met en exergue l'enjeu de la langue et de la culture occitanes comme pilier identitaire du territoire. Faire vivre la langue occitane, maintenir les éléments culturels associés, participent au maintien d'un patrimoine, Ces enjeux sont retranscrits en particulier à la mesure 16 de la Charte qui consiste en partie à « poursuivre les enquêtes ethnolinguistiques occitanes tant qu'il reste des locuteurs de la langue sur le territoire ».

Suite aux enquêtes ethnolinguistiques portant sur l'alimentation réalisées en 2021, un plan d'actions de valorisation des données à partir des éléments recueillis a été créé. 8 actions possibles sont ressorties de cette enquête, les actions sont programmées et priorisées sur les 4 années à venir via le contrat de Parc. Depuis 2022, cinq films courts ont été réalisés portant sur des captations de témoignages en langue occitane, des fiches recettes mettant en valeur les produits locaux, une base de données en vue de l'intégration dans le futur site internet d'une carte interactive rendant accessible les données d'enquête. Les animations prévues à l'automne 2023 ont été décalées au printemps 2024 (budget 2023 reporté sur 2024).

L'optique est de poursuivre et renforcer cette dynamique en déployant de nouvelles actions sur le thème de l'alimentation dans la culture occitane tout en renforçant les synergies d'actions avec d'autres programmes (Marque Valeurs Parcs - productions, agriculture, ...).

En parallèle, des actions de promotion de l'occitan sont menées via différents programmes, notamment la RICE et les programmes d'animations grand public et scolaires.

Description du projet :

Sur la base des programmations d'actions validées au contrat de Parc (actions 2023 reportées et 2024) :

• <u>Cartes recettes</u>: Suite aux bons retours sur les cartes recettes imprimées en 2022, il est proposé de réaliser 5 nouvelles fiches en 2024. Dans la continuité de celles existantes, il s'agit de faire passer un message contemporain sur des recettes et des productions locales dites anciennes.

Chaque fiche mettra à l'honneur un produit et une recette dans un texte mêlant occitan et français. La réédition des cartes de 2022 sera réalisée en fonction du budget restant (éditions de 5000 exemplaires, reliquat 400 exemplaires)

• Animations cuisine grand public: lors de la première édition du programme REGAL, un cycle de formation destiné aux cuisinières et cuisiniers des écoles et collèges du PNRML avait était mis en place sur la base, en partie, de recettes et de produits locaux. Ces demi-journées avaient connu un franc succès.

Il est proposé des animations du même ordre à l'attention cette fois du grand public afin de partager les résultats de l'enquête sur le principe de découvrir - ou redécouvrir - des recettes du territoire sur la base de productions de saison. Des thèmes pourraient être envisagés pour chaque session : les repas marquant de l'année (carnaval, batteuse...), cuisiner les restes, les conserves...

Des intervenants de la filière agro-alimentaires du territoire pourraient également être présents (maraîchers, éleveurs, artisans bouchers...) en complément d'un(e) cuisinière/cuisinier sensibilisé(e) aux recettes locales.

Egalement, depuis plusieurs années un travail étroit est mené sur le volet occitan avec le Parc naturel régional Périgord-Limousin. Une démarche commune des deux PNR s'est amorcée sur un projet intitulé « 365 jours ». Dans l'esprit de la publication du Parc Périgord-Limousin de 2020 « Qu'es entau – petit manuel des usages, habitudes et autres manies des (honnêtes) gens du Périgord-Limousin », il s'agit de proposer une publication présentant un mot par jour pendant 365 jours ancré dans un territoire par la langue et la culture occitanes : un dicton, une expression, un mot, un usage... La parution de ce calendrier perpétuel est prévue pour le printemps 2024.

Ce document pourra en fonction du coût de revient être vendu à prix coutant à la Maison du Parc. Les revenus des ventes permettront de faire baisser la part d'autofinancement du PNR ML.

Budget prévisionnel 2024 :

Dépenses prévisionnelles	(€ TTC)	Recettes prévisionnelles (€ ITC)		
Cartes recettes	1 950 €	Région Nouvelle-Aquitaine (51%)	3 710 €	
Animations cuisine	3 350 €	Autofinancement PNR (49%)	3 590 €	
Projet « 365 jours »	2 000 €			
TOTAL	7 300 €	TOTAL	7 300 €	

Proposition:

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider les actions proposées pour la préservation de la culture occitane en 2024;
- de valider le plan de financement associé et le principe de fongibilité des dépenses entre chaque action ;
- d'autoriser le principe de la vente du document « 365 jours » à la maison du Parc (la tarification exacte sera proposée en délibération lorsque l'opération terminée) ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - procéder à une mise en concurrence en vue de retenir les prestataires actions quand cela s'avérera nécessaire ;
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;

- effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Au vu des visas et considérants, Après en avoir délibéré,

DECIDE:

- de valider les actions proposées pour la préservation de la culture occitane en 2024;
- de valider le plan de financement associé et le principe de fongibilité des dépenses entre chaque action ;
- d'autoriser le principe de la vente du document « 365 jours » à la maison du Parc (la tarification exacte sera proposée en délibération lorsque l'opération terminée) ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes;
 - procéder à une mise en concurrence en vue de retenir les prestataires actions quand cela s'avérera nécessaire :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	· 1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		,
TOTAL = 24		9	· 14	19	5,	14

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus Pour Extrait certifié conforme Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le OZOLZL Et qu'elle a été affichée le OZOLZL

REÇU LE 0 2 AVR. 2024

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL (CORRÈZE)